



Radiation et ré-enrôlement

Par **thetitemum**, le **20/03/2013** à **23:16**

Bonsoir,

J'ai été licenciée en date du 09 juin 2011 et j'ai saisi les Prud'hommes pour une affaire de licenciement économique pas très claire.

J'ai d'abord été convoquée pour une conciliation en janvier 2012. Aucun terrain d'entente n'ayant été trouvé, l'affaire a été renvoyée en bureau de jugement en octobre 2012. Mon avocat m'a téléphoné quelques jours avant pour me dire que ce n'était pas la peine que je me déplace, que l'affaire allait être radiée pour être ré-enrôlée rapidement (courriel à l'appui).

Depuis, je n'ai aucune nouvelle, j'essaie d'appeler mon avocat, mais il a toujours une bonne raison pour esquiver mes appels: il est en RDV, ou il me rappelle dès qu'il est à son bureau, etc. Cela fait 3 fois en 2 jours que j'essaie de lui parler au téléphone, sans succès!

Dois-je m'inquiéter de la tournure que prennent les choses (radiation, ré-enrôlement)? Est-ce possible que ça puisse être aussi long? Et surtout, de combien de temps dispose-t-on pour que l'affaire soit encore valide?

Je remercie par avance tous celles et ceux qui voudront bien prendre quelques minutes pour me lier et me donner quelques éléments de réponse car je suis très inquiète... Je ne veux pas que mon ex-employeur s'en sorte aussi facilement et suis bien décidée à ne rien lâcher!

Cordialement

Par **P.M.**, le **21/03/2013** à **00:19**

Bonjour,

Vous pourriez déjà essayer de savoir ce qu'il en est auprès du Greffe du Conseil de Prud'Hommes...

Par **thetitemum**, le **24/03/2013** à **10:00**

Ouf! J'ai enfin réussi à contacter mon avocat par téléphone!!! Il attend d'avoir établi ses conclusions définitives avant de ré-enrôler l'affaire, donc pas de panique... Merci quand même pour la suggestion. Si d'autres personnes ont un avis, je suis preneuse!

Bonne journée

Cordialement